

ESADMM CA 06/03/2020  
Délibération n°07\_FT\_20\_03\_06\_LIGNE\_TRES



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ARTS ET DE DESIGN  
MARSEILLE  
MÉDITERRANÉE

184, Avenue de Luminy  
13288 Marseille Cedex 9  
Tél : 04 91 83 53 10  
Fax : 04 91 83 53 11  
www.esadmm.fr

## Conseil d'Administration

*Séance du 6 MARS 2020*

### Ouverture d'une ligne de trésorerie

Délibération n° DELIB 07 FI 20 03 06 LIGNE TRES

**L'an deux mille vingt, le 6 mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

### VU

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- La circulaire NOR/INT/89/0071C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- La circulaire du 4 avril 2003 relative au régime des délégations de compétence en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers,
- Le besoin prévisionnel de Trésorerie de l'année 2020,

### CONSIDÉRANT

- Que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,
- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.

ESADMM CA 06/03/2020  
Délibération n°07 FE 20\_03\_06\_LIGNE\_TRES

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

Pour financer un découvert provisoire et éviter un risque de rupture de paiement, l'ESADMM envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

La ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et rapidement. Dans la limite d'un plafond fixé conventionnellement, l'emprunteur peut tirer des fonds à la période et à la fréquence choisies.

En conséquence, il est proposé au conseil d'Administration de souscrire une ligne de trésorerie annuelle d'une montant de 1 million d'euros maximum sur l'exercice 2020 avec l'organisme bancaire qui aura produit la meilleure offre à l'issue de la consultation ou de la mise en concurrence tel que prévu par le code de la commande publique.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ma proposition.

ESADMM CA 06/03/2020  
Délibération n°07\_FT\_20\_03\_06\_LIGNE TRES

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Monsieur le directeur général est autorisé à souscrire une ligne de Trésorerie annuelle d'un montant maximum de 1 million d'euros sur l'exercice 2020,

**Article 2 :** Cette souscription se fera à l'issue d'une consultation ou d'une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions du code de la commande publique, avec l'organisme bancaire ayant présenté la meilleure offre.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	14
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstention	3

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 6 mars 2020

La Présidente

Anne Marie d'Estienne d'Orves

**Transmise au représentant de l'État le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20200306-07\_ESADMM\_TRESO-DE  
Reçu le 09/03/2020

